



ASSOCIATION
LOGIS DES JEUNES DE PROVENCE

FABRIQUE MIMONT
APPEL À PROJETS

RÉSIDENCES DE CRÉATION POUR LES COMPAGNIES
PROFESSIONNELLES DU SPECTACLE VIVANT

CANNES
- 2026 -

SOMMAIRE



	LA FABRIQUE MIMONT	03
	• La structure d'accueil	03
	• Le dispositif	03
	ENGAGEMENTS	03
	• Hébergement	04
	• Espaces de travail	04
	• Dotation	05
	• Durée	05
	• Présentation de création	05
	• Critères de sélection	05
	MODALITÉS DE CANDIDATURES	06
	ANNEXES	07



LA FABRIQUE MIMONT



LA STRUCTURE D'ACCUEIL

Le Logis des Jeunes de Provence / Espaces Mimont de Cannes est une association, affiliée au réseau des Résidences Habitat Jeunes reconnue d'utilité publique. Elle accueille chaque année près de 500 résidents âgés de 16 à 30 ans sur son site au centre de Cannes.

Le Logis des Jeunes de Provence dispose de 210 chambres et studios, d'une Permanence tenue par un Conseiller Numérique France Services, Espace Public Numérique, d'une École de Projets, d'un espace de coworking et d'un laboratoire de fabrication. Une salle de spectacle avec une capacité de 129 places et une salle de danse de 100 m² équipée d'un plancher de danse, de barres, de miroirs et d'un piano sont mises à disposition des artistes dans le cadre des résidences d'artistes. Les Espaces disposent aussi un musée numérique Micro-Folie depuis plusieurs années et accueillent de nombreuses associations du spectacle vivant.

LE DISPOSITIF

En synergie avec les politiques d'accueil menées par l'Entrepont à Nice, la Scène 55 à Mougins, le Système Castafiore à Grasse et la Ville de Cannes, un appel à projet est lancé pour une neuvième année de résidences de création à destination des compagnies de théâtre, de danse, de cirque, de marionnettes et des ensembles musicaux, sous l'intitulé « LA FABRIQUE MIMONT-CANNES ».

Cet appel à projets concerne des compagnies professionnelles, et plus particulièrement les compagnies implantées en région PACA.

En 2024, le Ministère de la Culture en région (DRAC), le Conseil Régional, MA REGION SUD, le Département des Alpes-Maritimes, et la Ville de Cannes ont été les partenaires financiers de la Fabrique Mimont Cannes. 82 dossiers de candidature ont été reçus et examinés parmi lesquels 11 compagnies ont été retenues et 10 ont été accompagnées.



ENGAGEMENTS



Les Espaces Mimont s'engagent à mettre à disposition la salle nécessaire à la résidence, à assurer l'hébergement des artistes si besoin, et à fournir un apport en production. Le budget de la Fabrique Mimont ne lui permet pas, à ce stade, d'apporter le soutien d'un personnel technique.

Cette année encore, les compagnies retenues devront prévoir une ou plusieurs séances de présentation de leur travail ouvertes aux professionnels, aux résidents des Espaces Mimont, et au public local.

HÉBERGEMENT

La Fabrique Mimont assure l'hébergement des compagnies en résidence qui en font la demande. Le cas échéant, elle peut mettre à disposition :

- un logement avec espace partagé, comprenant : 4 chambres individuelles avec lit simple (draps inclus), une kitchenette et des sanitaires partagés,
- ou une studette individuelle avec lit simple (draps inclus), kitchenette et salle de bain.

Nous accueillons 6 artistes maximum par résidence, incluant les techniciens éventuels. Le choix du logement est fait en fonction des disponibilités au moment de la résidence et du nombre d'artistes.

Les artistes doivent apporter leur propre matériel de toilettes, incluant les serviettes, le gel douche et autres produits sanitaires.

Les repas sont à la charge de la compagnie.



ESPACES DE TRAVAIL

La Fabrique Mimont vous propose deux espaces de travail principaux :

- une salle de spectacle de 174 m², pouvant accueillir 129 spectateurs et comprenant une petite scène, des loges et une régie son/lumières. Nous sommes équipé depuis juin 2023 d'un nouveau système projecteurs LED comprenant faces, contres, douches et découpes avec un large choix de couleurs.
- une salle de danse de 120 m² équipée d'un parquet de danse, de barres, de miroirs et d'un piano mis à disposition dans le cadre des résidences*.

Nous pouvons également mettre à disposition d'autres salles de type bureau ou salle de réunion si besoin. Un planning d'organisation des temps de travail vous sera envoyé avant votre entrée en résidence afin de définir vos besoins en termes d'espaces et de durée d'occupation.

Des informations techniques peuvent être apportées sur demande aux compagnies sélectionnées. Pour rappel, nous ne disposons pas de régisseur technique sur place.



*Sous réserve de disponibilité, les espaces sont par définition partagés et ne peuvent être mis à la disposition exclusive des compagnies

DOTATION

Le montant de l'apport en production est personnalisé entre 1700€ et 2000€ en fonction du projet, du nombre d'artistes concernés et de la durée de la résidence. Le niveau de dotation est fermé et relève du pouvoir décisionnaire de la commission de sélection des projets.

Le budget prévisionnel joint au dossier devra impérativement respecté la limite indiquée soit 2000€ maximum. Les compagnies sont informées du montant attribué au moment de la confirmation des dates de résidences.

PÉRIODE ET DURÉE

Les résidences artistiques de la Fabrique Mimont fonctionnent en année civile, de janvier à décembre. Nous n'accueillons aucune compagnie durant les mois de juillet et août, nous vous remercions de bien vouloir en tenir compte lors de vos propositions de dates.

Les résidences peuvent durer entre 5 et 12 jours maximum, incluant le jour d'arrivée et le jour de départ.

Une fois, le calendrier fixé les dates peuvent être modifier, sous conditions de disponibilité de l'hébergement.

PRÉSENTATION DE CRÉATION

Les compagnies ont la liberté de présenter leurs créations par des sorties de résidence, ou encore des ouvertures de répétitions, des lectures de scénario avec ou sans jeu, ou une sortie de résidence en fonction de l'avancement de leur travail.

Cependant, les compagnies ont l'obligation de proposer une ou plusieurs actions impliquant les publics dans le processus artistique, ainsi que des actions visant la participation artistique des résidents et du public local. Cela peut inclure des masterclasses, des conférences dansées, des sessions de pratique artistique, des ateliers d'écriture, des débats, etc. Vous êtes libres de proposer la forme qui convient le mieux à votre discipline.

CRITÈRES DE SÉLECTION

La sélection des projets pour la résidence d'artistes repose sur trois grands axes d'évaluation.

D'une part, la qualité artistique du projet est examinée à travers son caractère innovant ou pluridisciplinaire, le professionnalisme de la compagnie (les projets amateurs étant exclus), sa faisabilité et son adéquation avec les espaces de travail proposés (voir ci-dessus).

D'autre part, une attention particulière est portée aux activités de médiation proposés aux bénéficiaires, notamment à travers la prise en compte de l'environnement de la Résidence Habitat Jeunes et des publics ciblés (résidents et territoire local), la pertinence des actions envisagées, ainsi que la fréquence des activités proposées aux publics.

Enfin, le modèle économique doit être solide : le budget présenté doit être équilibré, respecter les plafonds de dotation prévus par la Fabrique Mimont et faire état de co-financements ou de soutiens institutionnels, en précisant s'ils sont acquis ou en cours de demande.

MODALITÉS DE CANDIDATURES

Conditions d'éligibilité :

Cet appel à projet est ouvert aux compagnies professionnelles du spectacle vivant : théâtre, danse, cirque, marionnettes et ensembles musicaux, pour la résidence de création de janvier à décembre 2026.

Dossier de candidature* :

1. Un formulaire de candidature à remplir en détails (à [télécharger ici](#)) comprenant : 2 ou 3 vœux de dates de résidences souhaitées,
2. Une lettre de motivation,
3. La présentation de la compagnie et du projet de création, comprenant a minima : objet de la demande de résidence, historique succinct, composition, et toutes autres informations utiles,
4. Les actions envisagées en direction des résidents des Espaces Mimont,
5. Un budget prévisionnel où figure les coproducteurs éventuels et les institutions soutenant le projet.

LES CANDIDATURES SONT À ADRESSER JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2025 À MIDI

Par mail :

culture@espacesmimont.org
ayant pour objet : "La Fabrique Mimont" Résidences de création à Cannes

Les candidatures reçues seront soumises à l'avis d'une commission de professionnels de la culture (directeurs de théâtres, responsables d'institutions culturelles, de formation, de diffusion et de création, artistes professionnels...) et transmises à la commission culture pour validation. La délibération de la commission sera notifiée au plus tard le 20 décembre 2025.

*En l'absence d'un des éléments demandés, le dossier sera considéré comme incomplet et ne pourra être instruit.

ANNEXES

● LES PRÉCÉDENTES ÉDITIONS

